



**RECHERCHES, ACTIONS COMMUNAUTAIRES, INITIATIVES POUR
UN NOUVEL ESPOIR - RACINES**

**ASSOCIATION LOI 1901 enregistrée sous le
N°2021/069/MISAT/DC/SG/DAI/SAAT-ASSOC du 15/02/2021**

MARCHE DE FOURNITURE

APPEL D'OFFRE (AOO) : N° 022 /2026/RAC-BEN/DE/APM/SA

Objet : ACHAT DE MATERIELS POUR ACTIVITES ARTISANALES

MARS 2026

1- Contexte

RACINES (Recherches, Actions Communautaires, Initiatives pour un Nouvel Espoir) est une association béninoise créée le 30 Octobre 1999. Enregistrée au Ministère de l'Intérieur sous le N°2001/069/ MISAT/DC/SG/DAI/SAAP-ASSOC du 15 février 2001, elle a été publiée à la page 134 du Journal Officiel du 15 février 2001. Elle est dirigée par trois (03) organes dont le conseil d'administration qui approuve et vote le budget de fonctionnement de l'association et la Direction exécutive qui est responsable de l'exécution technique et financière de la politique, des projets et programmes de l'Association.

RACINES est une ONG professionnelle de grande visibilité, autonome et œuvrant pour le bien être des couches vulnérables en vue d'un développement durable. Elle a pour mission de promouvoir un développement durable au sein des communautés parmi les plus vulnérables, dans une logique d'implication active des populations concernées, notamment dans les domaines de l'Education, la Santé, l'Environnement, la Microfinance, la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle, la Recherche Action et l'Appui - Conseil.

L'ONG RACINES intervient actuellement sur plusieurs projets éducatifs dont le Projet Cantine des Ecoles du Monde (CDEM) qui implique 15 écoles partenaires. Sur les trois (03) premières années du projet, des activités manuelles sont menées par les enfants.

Les activités manuelles constituent pour les enfants un creuset d'apprentissage de fabrication d'objet d'arts. L'expérience édifiente des années antérieures dans les écoles partenaires a permis à plusieurs enfants d'acquérir de nouvelles compétences pratiques et de développer des aptitudes artistiques. Pour mesurer l'impact de cette activité sur les enfants bénéficiaires des activités manuelles, les enfants des classes de CE1 au CM1 des écoles identifiées bénéficieront de l'activité sur 3 ans. A l'issue du processus d'évaluation, les écoliers les plus méritants seront dotés de kits de matériels pouvant leur permettre de poursuivre l'expérience à domiciles et dans la communauté.

Pour réaliser cette activité, les enfants ont besoin du matériel tel que les crochets et les fils.

Les présents Termes de Référence sont élaborés pour réaliser l'achat dudit matériel.

RACINES invite les fournisseurs intéressés à participer au présent appel d'offre en fournissant les informations montrant qu'ils ont la capacité de répondre à la fourniture des matériels selon les spécifications énumérées dans les Termes de référence.

2- Délai et lieu de livraison

Les matériels commandés dans le cadre de cet appel d'offres doivent être livrés, à l'état neuf, au bureau de ONG RACINES sise à Rue derrière EPP Fidjrossè. Tél : +229 01 21 30 21 14. Email : racines@ong-racines.org au plus tard 07 jours ouvrés après réception du bon de commande.

NB :

- les offres proposant une livraison au-delà de cette période seront considérées comme non conformes.

3- Dépôt des offres

Les soumissionnaires doivent déposer leurs offres (propositions technique et financière) au bureau de l'ONG RACINES sis dans la rue située derrière EPP Fidjrossè-Centre. Tél : +229 01 21 30 21 14. Email : racines@ong-racines.org au plus tard le 18 avril 2026 à 10h00 précises.

Les offres sont constituées en deux (02) exemplaires (un original, une copie + une copie numérique sur clé USB) et placées dans une enveloppe portant la mention : « CANDIDATURE POUR LA FOURNITURE D'UN LOT DE MATERIELS ARTISANALS : A N'OUVRIR QU'EN SEANCE ».

Tout soumissionnaire souhaitant obtenir des informations complémentaires pourrait adresser un courriel à l'adresse : racines@ong-racines.org au plus tard le 10 avril 2026.

RACINES procédera à l'évaluation des offres de manière équitable et sans discrimination.

4- Contenu de l'offre

L'offre du soumissionnaire doit contenir :

- Un Dossier Administratif comportant dans l'ordre :
 - Une copie du registre du commerce
 - Une copie de l'IFU ;
 - L'attestation de non-faillite, datant de moins de trois mois à la date de soumission
 - Le relevé d'identité bancaire du soumissionnaire
 - Les copies des attestations de bonne fin d'exécution pour des marchés similaires exécutés dans les cinq dernières années
- Une proposition technique comportant dans l'ordre :
 - Une lettre de soumission de la proposition technique
 - Une présentation du soumissionnaire démontrant sa compréhension, ses expériences et sa capacité à exécuter le marché
 - Une description des matériels proposés avec leur image ;
- Une proposition financière
 - Une lettre de soumission de la proposition financière
 - un détail des prix

L'offre financière devra être libellée en francs CFA et hors taxes.

Les soumissionnaires doivent fournir une offre financière incluant le prix unitaire de chaque matériel.

5- Validité des offres

Les propositions devront demeurer valides pendant une durée de Quarante-cinq (45) jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

6- Evaluation des offres

Les offres seront évaluées par une commission d'évaluation des offres constituée à cet effet. La commission évaluera :

- la conformité administrative des offres (vérifier si tous les documents/pièces demandés ont été bien fournis).
- L'évaluation technique de l'offre : seules les offres techniques des soumissionnaires ayant satisfait aux exigences de conformité administrative seront considérées pour la présente phase. Les offres techniquement conformes seront évaluées (sur 100 points) selon les critères ci-après :

Critères d'évaluation technique				
Expériences prouvées par des attestations de bonne fin d'exécution avec les organisations nationales et internationales ou avec le secteur public ou avec le secteur privé (sociétés, entreprises, établissements) sur les cinq (5) dernières années				40
				50
N°	RUBRIQUES	Caractéristiques	Quantité pour les 3 ans	
1	Fil de tricotage	Yéyé 3/16 Nm Net weight 40g	165	
2	Crochet	Two rose trade mark Crochet brand hooks 1 dozen PCS size NO. Assorted	205	
Délai de livraison (DL) Une note de 10 serait attribuée au délai le plus court. DL= $\frac{10 \times \text{délai le plus court (égale ou inférieur à 15)}}{\text{DL de l'offre évalué}}$				10
TOTAL				100

Une offre technique est valable et considérée pour l'analyse financière si elle obtient une note minimale de 70 points sur 100 à l'issue de l'évaluation technique.

Seules les offres financières des soumissionnaires déclarés techniquement valables seront ouvertes.

L'évaluation financière (notée sur 100 points) sera calculée comme suit :

A l'offre financière la moins-disante il sera attribué les 100 points. Les notes financières (NOF) respectives des autres soumissionnaires seront calculées comme suit :

$$NOF = \frac{100 \times \text{montant de l'offre financière la moins-disante}}{\text{Montant de l'offre financière du soumissionnaire évalué}}$$

L'évaluation finale se fera en utilisant la méthode combinée à raison d'une pondération de 70% pour l'offre technique (NOT) et 30% pour l'offre financière (NOF) soit :

$$\text{Evaluation Finale} = \text{NOT} \times 70\% + \text{NOF} \times 30\%$$

Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, le comité d'évaluation pourrait selon le besoin, contacter individuellement chaque soumissionnaire afin que celui-ci apporte des clarifications à son offre.

Tous les soumissionnaires seront informés de la suite réservée à leur offre.

7- Critère d'attribution

Le soumissionnaire qui sera retenu attributaire du marché sera celui qui aura totalisé le maximum de point à l'évaluation finale.

8- Clause finale

« Dans le cadre du dispositif de lutte contre le financement du terrorisme et blanchiment d'argent, tout (e) candidat (e) sélectionné (e) est susceptible d'être soumis. (e) à vérification de ses antécédents sur les listes d'exclusion internationales (Nations Unies, Union Européenne, France, Etats Unis, ...). Ces informations sont traitées de façon confidentielle et archivées sur un serveur sécurisé. La présence avérée d'un (e) candidat (e) sur une de ces listes donnera lieu à l'interruption de tout processus de recrutement en cours. »

Fait à Cotonou, le 18 mars 2026



Arsène C. ADIFFON
Directeur Exécutif

TERMES DE REFERENCE

I- Contexte et justification

Les activités manuelles constituent pour les enfants un creuset d'apprentissage de fabrication d'objet d'arts. L'expérience édifiante des années antérieures dans les écoles partenaires a permis à plusieurs enfants d'acquérir de nouvelles compétences pratiques et développer des aptitudes artistiques. RACINES continue de mener les activités manuelles dans 15 écoles partenaires pour les trois (03) premières années du projet CEDEM. Pour mesurer l'impact de cette activité sur les enfants bénéficiaires des activités manuelles, les enfants des classes de CE1 des écoles identifiées bénéficieront de l'activité sur 3 ans. L'impact en fin de projet sera alors mesuré sur la cohorte qui démarrera l'activité du CE1 au CM1. Les responsables des centres d'apprentissage aux métiers seront sollicités pour la conduite des séances hebdomadaires d'éducation artistique et artisanale. Avec un effectif estimé à 50 enfants par classe, les activités manuelles permettront de toucher chaque année, environ 750 écoliers. A l'issue du processus d'évaluation, les écoliers les plus méritants seront dotés de kits de matériels pouvant leur permettre de poursuivre l'expérience à domiciles et dans la communauté

Pour réaliser cette activité, les enfants ont besoin du matériel tel que les crochets et les fils.

Les présents Termes de Référence ont pour objectif de fournir toutes les informations nécessaires relatives aux quantités, aux qualités du matériel à acheter

II - Objectif du marché

Le présent marché vise à acheter le matériel pour les activités artisanales à mettre à la disposition des écoles partenaires

III - Description des activités :

- Achat de fil de tricotage (pour l'activité dans les classes et la confection de lot aux élèves les plus méritants)
- Achat de crochet (pour l'activité dans les classes et la confection de lot aux élèves les plus méritants)

IV- Cibles/bénéficiaires

Il s'agit de 750 enfants filles et garçons des classes de CE1 au CM1 de 15 écoles partenaires.

V- Lieux de livraison

Au siège de l'ONG RACINES à Cotonou.

XI- Caractéristiques du marché :

N°	RUBRIQUES	CARACTÉRISTIQUES	QUANTITE POUR LES 3 ANS
1	Fil de tricotage	Yéyé 3/16 Nm Net weight 40g	165
2	Crochet	Two rose trade mark Crochet brand hooks 1 dozen PCS size NO. Assorted	205

ANNEXE 1: MODELE DE LETTRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION TECHNIQUE

[Insérer le lieu, la date]

À : *[insérer le nom et adresse de ONG Racines]*

Madame/Monsieur,

Nous soussigné *[insérer Nom du fournisseur]*, avons l'honneur de vous proposer nos prestations, à titre de consultant, pour *[insérer objet de la mission]* conformément à votre demande de propositions en date du *[insérer la date]* y compris ses additifs, le cas échéant. Nous vous soumettons par les présentes notre proposition, qui comprend une proposition technique et une proposition financière sous enveloppe séparée.

Nous déclarons par la présente que toutes les informations et pièces contenues dans la présente proposition sont authentiques et acceptons que toute fausse mention y apparaissant puisse entraîner notre exclusion.

Nous ne nous trouvons pas dans une situation de conflit d'intérêts définie à l'article 61 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin.

Nous nous engageons à ne pas octroyer ni promettre d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché et en général à respecter les dispositions relatives à la lutte contre la corruption, les conflits d'intérêt, la répression de l'enrichissement illicite, l'éthique professionnelle et tous autres actes similaires prévus au Code d'éthique et de déontologie dans la commande publique en République du Bénin.

Si notre proposition est retenue, nous nous engageons à commencer la prestation dès réception d'un ordre de service et à exécuter ledit contrat dans le respect des lois et règlements contre la fraude et la corruption.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Signature du représentant habilité : *[complète et initiales]* _____

Nom et titre du signataire : _____

Nom et adresse du fournisseur : _____

ANNEXE 2 : LETTRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION FINANCIERE

[Lieu, date]

À

.....[Nom et adresse de ONG Racines]

Madame/Monsieur,

Nous, soussigné [indiquer dénomination du cabinet], avons l'honneur de vous proposer nos prestations, à titre de fournisseur, pour [titre de la mission] conformément à votre demande de propositions en date du [date] et à notre proposition technique. Vous trouverez ci-joint notre proposition financière qui s'élève à [montant en lettres et en chiffres]¹ FCFA, toutes taxes comprises.

Notre proposition financière a pour nous force obligatoire, sous réserve des modifications résultant de la négociation du marché, jusqu'à l'expiration du délai de validité de la proposition.

Nous nous engageons à ne pas octroyer ni promettre d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché et en général à respecter les dispositions relatives à la lutte contre la corruption, les conflits d'intérêt, la répression de l'enrichissement illicite, l'éthique professionnelle et tous autres actes similaires prévus au Code d'éthique et de déontologie dans la commande publique en République du Bénin.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Signature du représentant habilité : _____

Nom et titre du signataire : _____

Nom et adresse du fournisseur : _____

ANNEXE 3: Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

« Chaque Partie doit respecter les mesures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en vigueur et déclare :

*Ne pas figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les nations unies, l'union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;

*Ne pas participer d'une quelconque manière que ce soit au blanchiment d'argent et/ou au financement du terrorisme. Par ailleurs, ce contrat de prestation étant cofinancé par l'AFD), RACINES doit s'assurer, avant la signature du Contrat mais aussi en cours d'exécution de celui-ci, que le CONSULTANT RECRUTE n'est pas listé dans les registres de sanctions internationaux et nationaux.

ANNEXE 4 : Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social

Intitulé de l'appel d'offres : _____ (le "Marché")

A : _____ (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de financement qui la lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
 - 2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Projet pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché¹;
 - 2.3) figurer sur les Listes de Sanctions Financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
 - 2.5) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;

¹ Dans l'hypothèse d'une telle condamnation, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

2.7) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr2>;

2.8) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.

3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

3.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.

3.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

3.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :

ii. avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré ;

iii. être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial³.

² Dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

³ Article à supprimer le cas échéant en cas de marché conclu avec une entreprise publique sans mise en concurrence.

5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.

6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale

(action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune Pratique Anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous Embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que

définies dans le plan de gestion environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : _____

En tant que : _____

Signature : _____

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de⁴ _____

En date du : _____

jour de : _____

⁴ En cas de groupement, inscrire le nom du Groupement. La personne signant l'offre au nom du Soumissionnaire joindra à l'Offre le Pouvoir confié par le Soumissionnaire.